

CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
Accès au grade **d'Attaché hors classe**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'Attaché hors classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. MAUGER Denis, <i>Attaché principal</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/01/2024

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif – 53 Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessibles par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à EVREUX, le 28 Novembre 2023

Le Président,

Pascal LEHONGRE

